

## **Conditions Générales de Vente**

### **Désignation**

La société Anne de Suyrot EI désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 266 chemin de Bergonsse 33430 Birac.

ANNE DE SUYROT FORMATION met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à 266 chemin de Bergonsse 33430 Birac, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

### **Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :**

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de ANNE DE SUYROT FORMATION EI
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises
- Entité financeur ; France travail ou autre financeur des apprenants

### **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ANNE DE SUYROT FORMATION pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### **Les informations relatives aux offres proposées par l'organisme de formation ;**

#### **Devis et attestation**

Pour chaque formation, la société ANNE DE SUYROT FORMATION s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention ou un contrat est établi entre la société ANNE DE SUYROT FORMATION, l'OPCO ou autre établissement ou entité financeur ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles D'émarginement peuvent être fournies.

## **Les conditions de paiement et de prise en charge du financement par des tiers ;**

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros, l'organisme Anne de Suyrot EI ne facture pas de TVA conformément à son statut.

. Le paiement est à effectuer comme spécifié dans le contrat ou la convention de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées et inscrites dans le contrat ou la convention de formation, avant le démarrage de la formation.

**Prise en charge** Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO ou autre établissement ou entité financeurs de formation, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société ANNE DE SUYROT FORMATION ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO ou autre au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

**Les modalités d'inscription** : Les conditions d'inscription se définissent de la manière suivante :

Il est impératif de remplir le formulaire d'inscription en fournissant les informations telles que nom, prénom, adresse, pays et numéro de téléphone. Cette démarche peut être effectuée via Digiforma ou en utilisant le formulaire proposé par Anne de Suyrot Sohyer. Ensuite, un entretien sera programmé, que ce soit par téléphone, en visioconférence ou en personne, suivi de l'établissement d'un contrat ou d'une convention.

Les modalités d'inscription à travers une entité ou un OPCO demeurent similaires, avec l'ajout des spécificités propres à chaque financeur.

## **Les conditions d'annulation**

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'annulation d'une formation est possible, à condition de le faire au moins 20 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire

*l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse annedesuyrot@gmail.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.*

### **Demande de report de la formation suite à l'annulation de la participation de l'apprenant :**

*La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.*

### **Annulation de la formation par l'entité formatrice**

*En cas d'inexécution de ses obligations due à un événement imprévisible ou à un cas de force majeure, la société ANNE DE SUYROT FORMATION décline toute responsabilité envers ses clients. Ces derniers seront avisés par voie électronique, une nouvelle date sera proposée ou un remboursement des avances pourra être envisagé le cas échéant.*

### **Les méthodes de formation (durée, présentiel ou à distance, outils...)**

#### **Modifications des Programmes des formations**

*S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.*

### **Précision des structures organisationnelles et des contenus de formation :**

*Au sein de chaque programme du catalogue, la durée, les outils et le mode de déroulement de la formation sont précisément spécifiés, tout comme dans les contrats et conventions de formation.*

### **Les dispositions régissant les litiges :**

*En cas de conflit, la juridiction compétente sera le Tribunal de Bordeaux.*

***Une clause relative aux droits de propriété intellectuelle protégeant les documents de travail transmis par l'organisme et une clause sur le traitement des données personnelles collectées, conformément à la loi informatique et liberté est en place dans tout les contenus Anne de Suyrot Sohyer et de l'organisme de formation est inclus dans les contrats et conventions, ainsi que le règlement intérieur.***

**Les contenus des formations sont déposés dans une enveloppe Soleau à l'INPI.**